

que, présumément, les eaux internationales et territoriales, comme le montre la carte ci-jointe (Figure 1). M. Wilkes évoque aussi la possibilité d'inclure certaines installations déployées en dehors des limites géographiques de la zone mais exerçant une influence sur celle-ci ; à titre d'exemple, il cite la station du Système d'alerte avancée pour missiles balistiques (BMEWS), aménagée à Fylingdales Moor (Angleterre),<sup>78</sup> bien qu'il fasse ici allusion au rôle des systèmes d'alerte stratégique relativement à la surveillance de la zone, plutôt qu'à la dénucléarisation *en tant que telle*.

Pendant sa troisième assemblée tenue à Frobisher Bay (Iqaluit) en 1983, la Conférence circumpolaire inuit (CCI) a décidé que son Conseil exécutif devait exercer des pressions auprès des Nations-Unies et de divers autres organismes internationaux pour encourager les États membres de l'ONU à adopter une politique qui ferait de l'Arctique une zone dénucléarisée.<sup>79</sup> Au moment de l'Assemblée de 1986, qui a eu lieu à Kotzebue (Alaska), la Conférence a affiché une attitude beaucoup plus circonspecte et plus définie lorsqu'il s'est agi de préciser ses intentions. Ainsi, au lieu simplement de sanctionner globalement l'idée vague d'une zone dénucléarisée arctique, les principes ébauchés au sujet d'une « politique de l'Arctique » par la Canadienne Mary Simon, Directrice générale de la CCI, exhortaient les intéressés à étudier de près la possibilité d'établir officiellement dans l'Arctique une zone dénucléarisée transnationale.<sup>80</sup>

En ce qui concerne l'étendue géographique, la résolution de la CCI faisait observer que la zone dénucléarisée envisagée devrait au moins inclure les secteurs terrestres et marins qui, dans les États-nations, correspondent à la terre natale circumpolaire des Inuit de l'Alaska, du Canada, du Groënland et de l'Union soviétique.<sup>81</sup> Pareille formulation semble exclure les zones internationales, telles

---

78. *Ibid.*, p. 7.

79. Résolution 83-01 de la Conférence circumpolaire inuit ... déclarant la position de la Conférence sur les activités nucléaires dans l'Arctique et les régions sub-arctiques ; extrait des dossiers du *Canadian Arctic Resources Committee* (CARC), Ottawa.

80. Conférence circumpolaire inuit, *Draft Principles for an Arctic Policy* (Document remis aux délégués à l'Assemblée générale de la CCI, à Kotzebue, en Alaska, en juillet 1986), p. 14.

81. *Ibid.*, pp. 14-15.